

POUR QUI ?

Pour tous les élèves qui ont envie :

- de pratiquer une ou plusieurs **activités sportives**,
- d'être « **jeune officiel** » (arbitre, juge)
- d'être **reporter photo** ou **membre du bureau de l'AS**

QUAND ?

Toute l'année scolaire,

- le **lundi et le jeudi** (1H d'entraînement/jour),
- le **mercredi après-midi** (entraînements et compétitions contre AIRE, AMOU, HAGETMAU, GEAUNE, MUGRON, ST SEVER) ou toute la **journée** (compétitions départementales ou académiques)

POURQUOI ?

L'Association sportive du collège permet aux élèves :

- De pratiquer une activité sous la forme d'un **entraînement** ou d'une **compétition** contre les autres collèges du TURSAN et de la CHALOSSE
- De s'initier aux **prises de responsabilités**.
- De développer la **notion de respect** du partenaire, de l'adversaire, de l'arbitre et de la **citoyenneté** en général.

REMARQUES

- **A NOTER** : Le Conseil Départemental rembourse deux licences sportives pour les élèves de 6^{ème} (voir ci-contre)
- Un **espace est réservé** pour les élèves inscrits à l'UNSS, le mercredi, où ils pourront **prendre leur repas froid**, en cas de mauvais temps.
- **SE RENSEIGNER AUPRÈS DES PROFESSEURS** pour s'inscrire en compétition à des activités pratiquées en dehors de la programmation de l'AS (ex : judo, tennis,...). UNSS 2018/2019



Pack XL Jeunes
DES AIDES À VOTRE MESURE
Santé-Sport-Permis

Le chèque sport,
un nouveau dispositif pour les jeunes sportifs

L'entrée en 6^e constitue une étape importante. Pour l'aborder dans de bonnes conditions, la pratique d'un sport constitue un atout indéniable.

Afin de favoriser l'inscription des élèves de 6^e à un club sportif ou à une association sportive scolaire relevant de l'UNSS, le Département des Landes attribue aux familles une aide sous la forme d'un « chèque sport ».

Le montant du « chèque sport » est fixé à 50 €. Dans le cas d'une 2^e licence pour un même jeune durant une même année scolaire, un 2nd « chèque sport » peut être sollicité. Il est fixé forfaitairement à 25 €.

En pratique
Faire la demande d'aide :
aidesfamilles.landes.fr
Plus d'informations :
landes.fr/pack-jeunes
Direction de l'éducation,
de la jeunesse et des sports
05 58 05 40 40 (poste 8522)
cheque-sport@landes.fr



Fait à.....le / /2018

SIGNATURE :

COMPAGNIE D'ASSURANCEN°.....
Téléphone - Travail :
(aux heures d'UNSS) **Portable :**
Domicile :

Portable :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (Nom et Prénom) Né le

⇒ autorise mon enfant (Nom et Prénom)
Classe.....

à participer aux activités de l'AS du Collège Val d'Adour
⇒ à être pris en photo ou filmé au cours d'activités UNSS **OUI – NON** (entourer)
⇒ autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

AUTORISATION PARENTALE